

PERSONNEL EUROPÉEN

Par arrêté du Ministre des Colonies en date du 1^{er} mars 1928, pris en exécution des lois des 1^{er} avril 1923 (art. 7), 31 mars et 17 avril 1924, les rappels d'ancienneté pour service militaire indiqués ci-après ont été attribués aux administrateurs-adjoints de 2^{me} classe des colonies dont les noms suivent :

- MM. GOUJON Daniel, 6 ans 10 mois 12 jours.
 DE COUTURES John, 5 ans 1 mois 24 jours.
 PIC Joseph, 3 ans 6 mois 24 jours.

Tableau d'avancement du personnel des bureaux des secrétariats généraux des colonies pour l'année 1928

Pour l'emploi de chef de bureau de 2^{me} classe.

- M. MAILLER Henri.
 Sous-chef de bureau de 1^{re} classe.

Par décret en date du 2 mars 1928, rendu sur la proposition du Ministre des Colonies, a été promu dans le personnel des bureaux des secrétariats généraux des colonies :

A l'emploi de chef de bureau de 2^{me} classe.

- M. MAILLER Henri.
 Sous-chef de bureau de 1^{re} classe.

Par arrêté du Ministre des Colonies en date du 23 mars 1928, M. OUVAY (Pierre-Marius), administrateur-adjoint de 1^{re} classe des colonies, provenant de l'Afrique Occidentale Française, a été mis à la disposition du Commissaire de la République au Togo, à compter de la veille du jour de son embarquement à destination de ce territoire.

ACTES DU POUVOIR LOCAL

ARRÊTÉ N° 189 approuvant les opérations électorales pour le renouvellement de la Chambre de Commerce du Togo en 1928.

LE COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE AU TOGO P. I.,
 CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu le décret du 23 mars 1921 déterminant les attributions et les pouvoirs du Commissaire de la République au Togo;

Vu l'arrêté n° 51 du 18 janvier 1928 portant réorganisation de la Chambre de Commerce du Togo;

Vu l'arrêté du 24 février 1928 approuvant la liste des électeurs à la Chambre de Commerce du Togo pour 1928;

Vu les arrêtés n° 137 du 6 mars 1928 et 181 du 6 avril 1928 fixant les dates des élections pour le renouvellement en 1928 de la Chambre de Commerce du Togo;

Vu les Procès-verbaux des élections à la Chambre de Commerce du Togo en date des 1^{er} et 15 avril 1928;

Vu l'article 20 de l'arrêté n° 51 du 18 janvier 1928;

Sous réserve d'approbation en Conseil d'Administration;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Sont approuvées les opérations électorales qui ont eu lieu à Lomé les 1^{er} et 15 avril 1928 pour le renouvellement de la Chambre de Commerce du Togo.

ART. 2. — Sont élus membres de ladite Chambre :

1^o — Membres français

a) titulaires.

- MM. LIONNETON, Agent à Lomé de la C. I. C. A.
 DOL, Agent à Lomé de la C^o F. A. O.
 RABE, Agent à Lomé de la C. A. C.
 LASSERRE, Agent à Lomé de la Maison J. B. Carbou.
 SAINT DIZIER, Agent à Lomé de la S. C. O. A.

b) suppléants.

- MM. PRAUD, Agent à Lomé des Comptoirs Coloniaux.
 LECUYER, Agent à Lomé de la C. O. T. O. A.
 GALTIER, Agent à Lomé des Chargeurs Réunis.

2^o — Membres Étrangers de nationalité Européenne.

a) titulaires:

- MM. DESYLLA, Agent à Lomé de la Maison Ollivant.
 DARWALL, Agent à Lomé de la Maison John Holt.
 PHILIPPEAU, Agent à Lomé de la Maison Millers.

b) suppléants:

- MM. EURING, Agent à Lomé de la Bremer Factoriel.
 MORISS, Agent à Lomé de la Maison F. & A. Swanzy.

3^o — Membre des pays placés sous Mandat A. Français.

- M. Joseph WILLIAM, Commerçant à Lomé.

4^o — Membre des pays placés sous Mandat B. Français.

- M. SANVI DE TOVE, Commerçant à Lomé.

ART. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Lomé, le 16 avril 1928.

L. PÊTRE.

Approuvé par le Conseil d'Administration dans sa séance du 30 avril 1928.

ARRÊTÉ N° 191 rapportant l'article 3 de l'arrêté N° 645 du 10 décembre 1927 rapportant les dispositions de l'arrêté N° 215 du 14 avril 1927 et déterminant les conditions d'exportation du Togo des animaux de boucherie.

LE COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE AU TOGO P. I.,
 CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu le décret du 23 mars 1921 déterminant les attributions et les pouvoirs du Commissaire de la République au Togo;

Vu le décret du 11 novembre 1926 portant réglementation douanière dans le Territoire du Togo;

Vu l'arrêté n° 645 du 10 décembre 1927 rapportant les dispositions de l'arrêté n° 215 du 14 avril 1927 et déterminant

les conditions d'exportation du Togo des animaux de boucherie;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — L'article 3 de l'arrêté n° 645 du 10 décembre 1927 sus-visé est rapporté pour compter du 1^{er} mai 1928.

ART. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Lomé, le 18 avril 1928.

L. PÊTRE.

PERSONNEL EUROPÉEN.

Nominations — Affectations.

Par arrêté A. O. F. du :

3 avril 1928. — M. BALTHAZARD Guillaume recruté sur place est nommé surveillant des travaux publics, pour compter du 29 janvier 1928.

Il est attribué à M. BALTHAZARD, un rappel d'ancienneté de 2 ans (Loi du 1^{er} avril 1923) et de 4 ans, 5 mois 3 jours (Loi du 17 avril 1924).

Est constaté à compter du 29 janvier 1928 le passage automatique de M. BALTHAZARD à l'échelon de soldé après 36 mois.

M. BALTHAZARD conserve dans cet échelon une ancienneté de 3 ans 5 mois 3 jours.

Par décision du :

16 avril 1928. — M. AUBER Marc, administrateur-adjoint de 1^{re} classe des colonies, est nommé chef du bureau politique en remplacement de M. SARON qui reste affecté au Cabinet du Commissaire de la République.

Les fonctionnaires attendus par le paquebot *Amérique* le 25 avril reçoivent les affectations suivantes :

M. OUVRY Pierre, administrateur-adjoint de 1^{re} classe des colonies est mis à la disposition du Chef du secrétariat général en qualité de Chef du bureau de l'administration générale en remplacement de M. COSSON titulaire d'un congé administratif.

M. CERVEAUX Omer, administrateur-adjoint de 2^{me} classe des colonies est mis à la disposition de l'administrateur du cercle d'Atakpamé pour être chef de la subdivision d'Okou en remplacement du sergent d'Infanterie Coloniale H. C. CEYSSAT appelé à d'autres fonctions.

M. HONNAU, sous-ingénieur des travaux publics contractuel est mis à la disposition du Directeur du service des voies de pénétration, du wharf et des travaux publics.

M. DE SAGAREFF, agent d'agriculture contractuel est mis à la disposition du chef du service de l'agriculture comme Chef de la station agricole de Nuatja.

M^{me} et M. BONNET, institutrices supérieures du cadre supérieur de l'enseignement sont mis à la disposition de l'Inspecteur de l'enseignement pour être affectés à Lomé.

M. SROLL, mécanicien contractuel, est mis à la disposition du Chef du secrétariat général pour être affecté au garage central.

M. le sergent d'Infanterie Coloniale CEYSSAT précédemment Chef de la subdivision d'Okou est mis à la disposition du Commandant des forces de police.

18 avril 1928. — M. FIGUÈRES, ingénieur adjoint stagiaire des travaux d'agriculture actuellement en traitement à l'hôpital de Lomé est nommé chef du secteur agricole de Klouto en remplacement de M. DESPALANGUES.

M. DESPALANGUES, aide-conducteur stagiaire, Chef du secteur agricole de Klouto est nommé chef de la station agricole de Tové.

24 avril 1928. — M. BONNET, instituteur supérieur, est chargé du Cours permanent de pédagogie à Lomé.

M^{me} BONNET, institutrice supérieure, est nommée directrice de l'école ménagère de Lomé.

24 avril 1928. — M^{me} KERUZORE, directrice de l'école ménagère de Lomé est affectée au cours complémentaire de Lomé, à compter du 25 avril 1928.

Mutation

Par décision du :

14 avril 1928. — M. DUNGLAS, adjoint principal ayant 4 ans des services civils est nommé adjoint au Commandant de cercle de Sokodé en remplacement de M. ROPIER, adjoint principal de classe exceptionnelle titulaire d'un congé administratif.

PERSONNEL INDIGÈNE

Nominations - Affectations.

Par arrêté du :

24 avril 1928. — Le nommé Isidore COMLAN LOKO est agréé en qualité d'élève conducteur d'automobile à compter du 1^{er} mai 1928 et mis à la disposition du chef du garage central.

24 avril 1928. — Sont agréés en qualité de commis-expéditionnaires stagiaires les indigènes dont les noms suivent qui ont satisfait au concours du 5 avril 1928 :

Affectations

ATTIOGBE Jean	Secrétariat Général
DIBLOU Michel	—
JOHNSON Nicolas	—
TOSSOU ABALO	—
AJAVON Blaise	Cercle d'Anécho
SANVRE Emmanuel	Cercle de Klouto
FOLLY Joseph	Subdivision de Tsévié
ZINSOU François	Travaux Publics
GABA AVITÉ Joseph	—
AMBNIZIN Faustin	Forces de Police

Est agréé en qualité de Commis stagiaire des P. T. T :
D'ALMEIDA MILITAO, facteur de 4^{me} classe des P. T. T.